

CENTRE D'HERBEGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE-CHRS**Porteur de l'action**

COALLIA
6 rue Cadet de Charance
05000 Gap

GONSOLIN Karine cheffe de service / 06 37 13 75 77

Intervenants

JOURDAN Estelle assistante sociale / 06 74 64 45 07
 MIRALLES Sophie éducatrice spécialisée / 06 80 87 02 78
 LUSIEN Yannick éducateur spécialisé / 06 32 42 61 77
 MUNARON Fabien moniteur éducateur / 07 88 64 94 48

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes majeures avec ou sans enfant en situation de vulnérabilité qui ont connu ou connaissent de grandes difficultés économiques, familiales, de logement, de santé, d'insertion. Les personnes devront avoir une situation administrative stable (pièce identité, titre de séjour...) pour être prises en charge.

MISSION

Accompagnement socio-éducatif global de personnes ou de familles dans le but de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale et à accéder à une solution de logement.

OBJECTIFS

L'objectif recherché est l'accès à une insertion durable par le logement avec le soutien et l'accompagnement de l'équipe éducative, qui s'appuie sur le projet personnalisé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Après la signature du contrat de séjour, un diagnostic social est fait avec la personne, cela conduit à l'élaboration du projet personnalisé. Au cours de la prise en charge, un accompagnement global (dans les domaines administratifs, du social, de l'emploi, du logement et de la santé) est effectué en coréférence et en partenariat avec les acteurs concernés.

Visite à domicile, rendez-vous au bureau et accompagnement sont des temps proposés pour faciliter l'accompagnement.

Au moment de l'arrêt de la mesure, un relais est effectué auprès des travailleurs sociaux du lieu d'habitation.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

Une équipe pluridisciplinaire d'intervenants sociaux a la charge de la mise en œuvre de l'accompagnement.

DUREE DE L'ACTION

6 mois renouvelable une fois. Le renouvellement de la prise en charge est conditionné par la production d'un bilan d'accompagnement soumis à validation de la DDETSPP.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Dossier SIAO : Validation de l'orientation par la commission SIAO.

Entretien préalable à l'admission.

Approbation du règlement de fonctionnement par les personnes désirant être accompagnées.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

A Gap : 13 appartements (du studio au T4) sur Gap, un T2 sur Veynes / 28 personnes accueillies. Aucun logement n'est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Rencontres régulières par le biais de visites régulières à domicile et rendez-vous au bureau de Coallia.

ASPECT FINANCIER

Une participation financière est demandée. Elle est calculée en fonction des ressources mensuelles cela représente 15 % des ressources.

A l'entrée dans l'hébergement, une caution de 210€ pour une personne seule, ou de 270€ pour un ménage est demandée.